

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 17 mars 2025

Il était prévu sur l'ordre du jour de voter le budget 2025, cependant, afin d'être en accord avec la réglementation, il doit y avoir un délai de 12 jours entre la transmission de la convocation et des différentes pièces budgétaires et le jour du vote du budget.

C'est pourquoi, nous délibérerons et aborderons uniquement les points 1, 2, 3, 4, 5, 9 et 11.

Le budget 2025 sera voté lors d'un prochain conseil municipal qui se déroulera le 2 avril à 20h30.

Présents : Élodie PASQUET, Christopher STONHAM, David BESMIER, Aurélie FENOLLOSA, Caroline BESNIER, Arnaud DUMOULIN, Clément DUMOULIN, Hector CUADRADO RICA, Thomas LE BATARD, Nathalie MÉTIVIER, Mickaël RAULT, Arnaud SAINT-JAMES.

Absent : Christian LE BARON a donné son pouvoir à M David BESMIER.

Secrétaire de séance : Monsieur Arnaud DUMOULIN

### **1) Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 20 janvier 2025**

Élodie PASQUET demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du 20 janvier 2025 : aucune remarque n'est formulée.

**Les conseillers municipaux, présents lors du conseil municipal du 20 janvier 2025, approuvent à l'unanimité ce compte-rendu.**

### **2) Délibération relative à la participation financière du repas de viducasses**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, notamment son article L2121-29, Elodie PASQUET, Maire, rappelle aux membres du Conseil Municipal que le repas des Viducasses se déroulera à la salle polyvalente le dimanche 23 mars 2025, que la commune prend en charge financièrement le repas des Viducasses de 70 ans et plus.

Monsieur Arnaud DUMOULIN précise que les organisateurs vont se retrouver dès le samedi afin de décorer la salle. Nous bénéficierons de 4 serveurs parmi les jeunes viducasses. Pour les dépenses occasionnées pour ce repas, nous retrouvons les décorations, le groupe de deux musiciens sur la thématique créole ainsi que la gratuité pour nos aînés qui auront plus de 70 ans. Suite à l'invitation réalisée en porte à porte, nous avons recueillis 43 engagements de nos aînés pour le repas. La valeur du repas a été fixée à 29€ auprès du restaurant de Mr et Mme François. Ceci représente un investissement de 1247€.

Le Maire propose :

- Que les aînés de 70 ans et plus, ne pouvant participer au repas en raison de leur état de santé recevront leur repas en livraison, à leur domicile d'une valeur de 29€,

- De fixer la participation financière aux personnes désireuses de participer au repas à 29€ pour un menu adulte et de 7€ pour un menu enfant,

***Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, que les aînés de 70 ans et plus ne pouvant participer au repas en raison de leur état de santé recevront leur repas en livraison, à leur domicile d'une valeur de 29€ et de fixer la participation financière aux personnes désireuses de participer au repas à 29€ pour un menu adulte et de 7€ pour un menu enfant.***

### **3) Délibération relative à la participation de la Commune de Vieux au SIVOM les 3 villages**

Comme tous les ans, Le Conseil doit délibérer sur la participation de la Commune au SIVOM les 3 villages, pour le versement de l'année à venir.

Le calcul se fait ainsi :

La contribution financière due par les communes de Feuguerolles-Bully, Maltot et Vieux est calculée pour l'année 2025 en prenant en compte le nombre d'élèves scolarisés de chaque commune à la rentrée de septembre 2024 et le nombre d'habitants (DGF) de chaque commune de l'année N-1 soit l'année 2024.

- Pour l'année 2025 : **722 000 €** à répartir sur les 3 communes, en fonction du nombre d'habitants et du nombre d'enfants scolarisés.

Pour Vieux, 727 habitants en 2024 et 62 enfants scolarisés en septembre 2024, soit un total de : **156 320,33 € (augmentation de presque 15%)**.

Pour l'année dernière, nous étions **683 habitants** et **57 enfants** scolarisés.

Pour l'année 2025 c'est la somme de **156 320,33 €** au titre de la participation de la Commune au SIVOM LES TROIS VILLAGES.

678 000€ à 722 000 € : L'augmentation due : l'augmentation de l'énergie, la prise en charge de la compétence de l'entretien du terrain de foot de Vieux, l'augmentation des charges du personnel avec l'augmentation du SMIC et des travaux d'entretien à la garderie.

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité, votent la participation de la Commune au SIVOM LES TROIS VILLAGES à hauteur de 156 320,33 € et autorise Madame le Maire à signer la convention de participation des trois communes avec le SIVOM**

### **4) Délibération de l'adhésion à un groupement de commandes voirie 2026-2029**

La CCVOO propose aux communes de se regrouper pour effectuer des commandes communes liées à l'entretien et à la restructuration des voiries.

Les avantages du groupement de commande :

- Economie financières : en regroupant les commandes, les communes bénéficient de prix plus avantageux grâce à la mutualisation des achats et à l'application des tarifs du marché communautaire.
- Simplification administrative : Chaque commune évite de devoir lancer sa propre consultation et de gérer l'ensemble du processus de commande publique.

- Gain de temps : la CCVOO en tant que coordonnateur du groupement, s'occupe des procédures de mise en concurrence, de l'attribution des marchés, et du suivi administratif et financier.
- Expertise et accompagnement : la gestion centralisée permet une meilleure maîtrise des aspects techniques et réglementaires des travaux.

**Considérant** la délibération du conseil communautaire n° 2025/011 du 23 janvier 2025 proposant aux communes membres d'adhérer au groupement de commande portant sur les travaux de voirie

**Considérant** l'intérêt de rejoindre ce groupement de commandes, en termes de simplification administrative et d'économie financière,

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) propose aux communes membres de constituer un groupement de commandes pour le programme voirie portant sur la période 2026-2029. Il a notamment pour objet de permettre aux communes de bénéficier des prix du marché communautaire portant sur l'entretien et la restructuration des voiries.

Le groupement de commandes évite à chaque collectivité de lancer une consultation individuelle et permet d'obtenir des tarifs préférentiels. Compte tenu de la complexité du contenu technique du cahier des charges et de la procédure à conduire, cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière.

A cette fin, une convention constitutive de ce groupement de commandes a été établie. Cette convention prend acte du principe et de la création du groupement de commandes. Elle désigne la Communauté de Communes des Vallées de l'Orne et de l'Odon comme coordonnateur. En qualité de coordonnateur du groupement, la CCVOO a pour mission de procéder à l'ensemble des opérations conduisant au choix des titulaires du marché ou accord-cadre, au nom et pour le compte des membres du groupement, dans le respect de la réglementation relative à la commande publique. Cette mission consiste à assurer la procédure de mise en concurrence ainsi que l'attribution, la signature et la notification des marchés publics. Le suivi administratif et financier du marché de travaux seront assurés par le coordonnateur. Cependant, les bons de commandes concernant les prestations effectuées pour le compte d'un membre du groupement seront visés par celui-ci avant d'être notifiés par le coordonnateur.

La convention précise que le coordonnateur du groupement fera l'avance des frais de maîtrise d'œuvre et des bons de commandes émis. Le remboursement sera effectué par les membres du groupement sur présentation de justificatifs.

Par conséquent, les membres du groupement rembourseront le coordonnateur du montant des travaux effectués pour son compte, compris révision et majoré des frais de maîtrise d'œuvre contractuels.

En dehors de ce défraiement, le coordonnateur ne recevra aucune rémunération pour l'accomplissement de ses missions dans le cadre du groupement de commandes.

Les prix appliqués, ainsi que les modalités de paiement des prestataires de services par l'ensemble des adhérents du groupement, seront fixés dans le marché et/ou accord-cadre.

Ainsi, il est proposé au Conseil Municipal de :

- **DECIDER** d'adhérer au groupement de commandes relatif aux travaux d'entretien et de restructuration des voiries : Programmes 2026 à 2029,

- - **APPROUVER** la convention constitutive du groupement de commandes désignant la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon coordonnateur du groupement et l'habilitant à attribuer, signer, notifier et exécuter les marchés publics selon les modalités fixées dans cette convention,
- - **AUTORISER** le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

**Les conseillers municipaux, à l'unanimité décident d'adhérer au groupement de commandes, approuvent la convention constitutive du groupement de commandes et autorisent le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes.**

#### **5) Délibération relative aux travaux de réparation de la rue des gâbles**

Cette situation préoccupante et récurrente a déjà été évoquée au cours du dernier Conseil Municipal. Il importait pour faire suite à la Commission Travaux, de prendre une décision sur la nature des travaux que nous allions engager.

Il a été confirmé le projet envisagé au cours du Conseil Municipal du 2 janvier 2025 ; ainsi, il est décidé **à l'unanimité** de valider le devis de 7 709,16 € de l'entreprise Chatel. Les travaux consistent à agrandir les nids de poule actuels, puis à appliquer un revêtement bitumé sur l'ensemble de la portion de route. L'entreprise Chatel garantit ses travaux pendant deux ans.

Il est également **voté à l'unanimité**, moins une voix contre, la réalisation d'un ralentisseur au milieu de la rue afin de garantir un peu plus, la viabilité de ce projet. Par conséquent, la rue des gâbles passera en zone 30 km/h.

Enfin, la proposition visant à faire passer cet axe en sens unique sera évoquée au cours du prochain Conseil Municipal.

#### **6) Point concernant les subventions aux associations**

David BESMIER présente les demandes reçues pour chaque association en rappelant les précédentes subventions accordées.

Des échanges ont eu lieu afin de préparer cette délibération qui se déroulera au cours du prochain Conseil Municipal, le 2 avril 2025. Il a été retenu le principe de maintenir le niveau de cette subvention globale à 6000€.

Les demandes sont résumées dans le tableau ci-après :

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>2020</b>	<b>2021</b>	<b>2022</b>	<b>2023</b>	<b>2024</b>
Club de Loisirs Inter âges	500	0	150	800	300
Trimaran	1600	1 150	1 000	1 000	1 200
Espace Vie Sociale	1900	2 210	1 700	2 250	2 250
CALVAG	500	0	300	0	500
Association des Jardiniers Viducasses	500	400	0	400	400

Art et Litho	500	/	/	/	/
Philosophe de la percussion	150	0	0	100	100
Aide à Domicile en Milieu Rural	900	700	0	NC	/
SIAD EVRECY	/	/	/	NC	/
Fond Solidarité Logement	100	100	0	0	/
Solidarité des 3 Villages	500	250	250	250	250
Association Cote 112	400	300	200	350	350
JUDO	/	/	/	NC	/
INTER ODON FOOTBALL	/	/	/	NC	350
APF FRANCE HANDICAP	/	/	/	/	/
AVTE	/	/	/	200	300
MFR NEUFCHATEL EN BRAY	/	/	/	/	/
TOTAL	8050	5 110	3 600	5 350	<b>6 000 €</b>

## 7) Questions diverses

- Madame Le maire informe de la démission de Clément LESAGE, conseiller municipal en date du 27 février dernier, et le courrier de démission à été lu à l'ensemble du conseil municipal.
- Le CMJ a proposé sa première réunion le premier mars dernier, avec la réception de 8 enfants. A cette occasion, plusieurs projets ont pu être évoqués dont :
  - Une visite de musée réalisée par les jeunes
  - Le ramassage des déchets
  - Une thématique autour de la plantation et de la décoration de la commune
  - Une journée sur la thématique du sport

Il a été évoqué également l'intérêt de réaliser un compte-rendu à chaque fois et l'élection d'un maire. Le souhait est de pouvoir attirer l'investissement d'autres enfants, pour pouvoir à termes proposer trois tranches d'âges avec des projets respectifs (primaire/collège/lycée).

- Une rencontre a eu lieu entre les maires d'Esquay, d'Avenay, de Vieux et des représentants du département pour évoquer la situation du carrefour de la RD 89 et de la RD 36. Un diagnostic sécurité a été réalisé suite à l'étude de la période allant de janvier 2013 à janvier 2023. Au cours de ces 10 ans, 5 accidents ont été relevés. Ces derniers ont occasionné tragiquement 8 blessés et deux personnes tuées par des comportements inadaptés des usagers. Il est proposé l'installation de deux rappels lumineux autonomes sur l'axe allant vers Avenay, et des bandes rugueuses sur la route allant d'Esquay à Vieux afin de signaler l'approche d'un carrefour dangereux.
- Un point travaux pour évoquer le contrôle amiante qui va se dérouler sur la Salle polyvalente. Ce contrôle réalisé par Amiante SOCOTEC couvrira 980€ TTC.

- Il est rappelé la réunion publique sur la thématique des frelons asiatiques ce 21 mars 2025 à 18h à la mairie. Cette réunion est proposée par Mr Bonnet, correspondant FREDON.

Clôture de la réunion à 23h10

Prochain conseil municipal le 2 avril à 20h30, en présence de Mme PIMOR (trésorerie).

PASQUET Elodie, Maire

DUMOULIN Arnaud, Secrétaire